

Expressions des groupes d'opposition

24 janvier 2022

Magazine n° 223 - Février 2025

La gauche écologiste et citoyenne

Saint-Sébastien humaine et nature

En décembre 2020 notre conseil municipal s'est doté d'un règlement intérieur qui intégrait des avancées semblant vouloir donner une place plus importante à " la participation citoyenne ". Nous avons pour notre part négocié et appuyé la mise en place des dispositifs favorisant l'expression des habitant-e-s comme :

- des groupes de travail qui réuniraient élu-e-s, membres des services, associations et des citoyen-ne-s...
- la valorisation des travaux des instances participatives une fois par an en commission et/ou en conseil municipal
- les questions écrites ou orales des habitant-e-s à la fin d'un conseil municipal

Or sur ce point, nous mesurons depuis plusieurs mois, au travers de vos interpellations, déceptions et désillusions au sein de la population et nous avons pu le constater de nouveau lors du conseil municipal du 4 février. En effet, s'appuyant sur le règlement intérieur qui permet les questions écrites ou orales à la fin du conseil, la représentante du collectif d'habitant-e-s " les Non Apaisés " s'est étonnée de ne pas avoir eu la parole alors qu'une demande avait été faite en mairie par courrier recommandé et dans les délais imposés. Au-delà de la question posée, on peut s'interroger, comme l'a fait le collectif, s'il y a eu là dysfonctionnement administratif ou problème démocratique.

Très souvent, nous avons questionné le devenir des outils de démocratie participative et en avons pointé les limites. Qu'en est-il des conseils de quartier toujours à l'arrêt ? Quel projet pour les offices municipaux plongés dans un " sommeil prolongé " ? Quelle suite donner à la démarche " ville apaisée " ? D'une manière générale, nous regrettons le manque de dialogue entre majorité municipale et population.

La concertation sur la place Cambronne est lancée avec " un projet urbain partagé, qualitatif et durable " annoncé. La réflexion menée sur cette place doit donc être l'occasion d'innovations et d'expérimentations démocratiques allant de l'information sur les principes d'aménagement choisis à la consultation voire la co-construction. Faire la ville autrement est une nécessité pour répondre aux défis sociaux et écologiques.

Accueil de la petite enfance

C'est une politique publique municipale importante dans toutes les communes au vu des besoins. À Saint-Sébastien, beaucoup de solutions existent, publiques ou privées (Maison de la petite enfance, crèche, assistantes maternelles...).

Collecte et recyclage des déchets

La compétence de la collecte et du traitement des déchets est du ressort de Nantes Métropole. Certaines actions dans ce domaine sont aussi présentées en conseil municipal dans ses 24 communes. En février, nous avons voté une délibération concernant le déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. En clair, il s'agit des poubelles de rue. Elles devront être équipées de manière à ce que nous puissions y jeter de manière différenciée nos déchets, permettant un meilleur tri, comme nous le faisons à la maison avec la poubelle jaune.

Comme dans d'autres villes, nous souhaitons aussi que soit déployé dans nos rues des bacs à déchets alimentaires accessibles à tous. Ces déchets (de cuisine et de table, comme les épluchures de légumes) représentent 1/3 des poubelles bleues des ménages. Ils sont brûlés en usine d'incinération alors qu'ils contiennent majoritairement de l'eau et qu'ils sont facilement valorisables en compost. Bien sûr, le compostage individuel ou collectif doit continuer à se développer.

Caractère public du Conseil Municipal et questions posées par le public

En plus de la retransmission vidéo, les séances du conseil municipal sont publiques et chacun-e peut y assister. Il existe un dispositif, peu connu et peu utilisé, permettant au public de poser des questions. Les modalités sont détaillées dans le règlement intérieur qui gère le fonctionnement du conseil et qui a été adopté en début de mandature. Les questions doivent être adressées au maire au moins 20 jours francs avant un Conseil et devront avoir un caractère d'intérêt général ou collectif. À la fin de la séance du Conseil municipal, le Maire peut inviter la personne à poser sa question. Une réponse peut être apportée mais cela ne donnera pas lieu à un débat entre élus.

Hervé Camus, Jean-Yves Guillet, Christelle Dugast

saint.sebastien.ensemble@gmail.com

Laurent Keunebroek

stsebencommun@gmail.com

Michel Caillaud, Christine Le Mentec-Tricaud, Pascal Costenoble :

saintsebastienhumaineetnature@gmail.com

■